Département du BAS-RHIN
Arrondissement de
SAVERNE

76/2026

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE

ARRÊTÉ du MAIRE n°76/2026

portant réglementation temporaire de stationnement

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le passage de la Colonne Leclerc dans la commune de Berstett (Bas-Rhin) le vendredi 13 novembre 2026 entre 14h et 14h30,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette manifestation,

A R R E T E

ARTICLE 1 :

En raison du passage de la Colonne Leclerc dans la commune de Berstett (Bas-Rhin) le vendredi 13 novembre 2026, à partir de 12h et jusqu'à 17h :

- **Le stationnement sera strictement interdit dans la rue de l'Herbe à Berstett**

ARTICLE 2 :

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par la Commune.

ARTICLE 3 :

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Affichage
- Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim

Fait à BERSTETT, le 06/11/2026

Mme le Maire,
Valentine ERNE-HEINTZ

